

RESTAURATION MÉRIDIENNE À VOUS LA PAROLE!

En cette période de forte inflation et de nouvelles formes d'organisations du travail, vous êtes nombreux à nous interpeller sur la question de la restauration méridienne.

De plus, des fermetures de restaurants sont annoncées sans pour autant qu'il soit apporté systématiquement par l'employeur des solutions de remplacement.

Nous souhaitons recueillir de ce fait votre avis sur votre restauration méridienne.

Chaque salarié est en droit de disposer d'une solution de restauration méridienne qui fasse l'objet d'une participation financière de son employeur

Grâce à vos réponses, nous interpellons les employeurs dans l'objectif d'améliorer la situation, mais également pour faire des propositions alternatives selon vos retours.



Merci de répondre aux questions suivantes avant le 1^{er} mars 2023.



OU



Vos réponses sont anonymes et utilisées uniquement à des fins statistiques.

